

Lieu : Maison du temps libre / Heure : De 18h00 à 20h00

Présent-es

Mme Françoise FOUBERT, *Adjointe à la Démocratie Participative* ; Mme Liliane MAINCENT, *Maire déléguée de Vire* ; Mme Catherine MADELAINE ; *Adjointe aux affaires sociales*; M Jacques COURTEILLE, *Adjoint chargé des travaux et du cadre de vie* ; Patricia DONATI, *assistante à la Direction des sports Vire Normandie*.

Conseller.es présent.es

Madame Nathalie CHENU, Madame Paulette RIFFAULT, Monsieur Didier MALHERBE, Madame Delphine LAFOSSE, Madame Elisabeth LEPLANOIS, Monsieur Joran BAZIN, Monsieur Yannick GIGAN, Madame Régine RENAULT, Monsieur et Madame Guy ROUYER, Madame Nicole DAULNE, Madame Sylvie OZANNE, Monsieur Michel HUARD.

ORDRE DU JOUR

N° du point	Thème
1	Déambulation dans le quartier
2	Point sur l'avancement et les demandes des habitants pour le quartier
3	Echanges avec la gendarmerie
4	Echanges et questions du jour

I. Avancement des demandes des habitants

➤ Trottoir resté en cailloux

Un habitant se plaint que le trottoir côté droit sur la D 524 rue Saint Martin en direction de Granville soit resté en cailloux.

Depuis la date du Conseil de quartier, le trottoir a été bitumé.

➤ Pistes cyclables

Une peinture au sol va être réalisée pour rappeler le partage de la voie.

➤ Passage piéton devant la boulangerie

Le parcours devant la boulangerie est très dangereux, la réglementation routière ne permet pas le traçage d'un passage piéton n'importe où. Ici la configuration du site est dans un virage et régulièrement lieu d'excès de vitesse répétitifs. Monsieur Gigan s'est rendu sur place avec les services pour éventuellement définir un nouvel emplacement. Cela n'est pas possible.

D'autre part, les plots métalliques au niveau de l'école et de la boulangerie, les fourreaux ont été enlevés.

➤ Place de Martilly

Les habitants regrettent que le marché n'est plus lieu le dimanche matin, en partie à cause de véhicules qui sont stationnés sur les places réservées pour les commerçants. Ce marché fonctionne avec une association et n'est pas un dispositif de la mairie. C'est une perte de service envers les habitants du quartier. Un panneau signale l'interdiction de stationner sur cet emplacement le dimanche à certaines heures. Cependant, ce n'est pas un marché communal, et Madame FOUBERT s'engage à ce que l'on vérifie auprès du service réglementation si un arrêté existe, afin que la gendarmerie puisse intervenir.

Au niveau de l'arrêt de bus, il manque quelques sièges pour attendre le bus. Les voyageurs restent debout ou s'assoient sur les rebords des fenêtres des riverains.

Les habitants déplorent que certains habitants stationnent leurs voitures devant leur logement place de Martilly alors qu'ils bénéficient d'un parking privé derrière l'immeuble.

Un abris bus avait été demandé sur la place, Monsieur GIGAN s'est rendu sur place avec les services techniques et Monsieur Jacques COURTEILLE déclare que cela n'est pas réalisable.

➤ Stop non respecté

Une habitante déclare que le stop de la rue du Petit Tallevendais ne serait parfois pas respecté.

Les gendarmes entendent et en prennent note

QUELQUES INFORMATIONS A RETENIR.

1. DATES DE PERMANENCE DE MADAME FOUBERT

Bâtiment Henry Lesage - 14 rue Chênedollé. Vire

Mme Foubert informe les habitants du quartier qu'elle tient régulièrement des permanences au service démocratie participative, situé 14 rue Chênedollé bâtiment Henry Lesage, afin de répondre aux interrogations des habitants du quartier.

Lundi; 3 juin - 16h à 18 h sans rendez-vous.

La prochaine réunion du conseil de quartier se déroulera au cours du troisième trimestre 2024. La date vous sera communiquée.